

COMPTE-RENDU C.M

09 Septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour, à 20h00, sous la présidence de François BARRIERE, Maire.

Présents : ALASTOR-LOUDIERE Marie – BARRIERE François – BOISSIE Didier – BRUEL Stéphanie – COUDON Gilbert – COUDON Julien – DALLEAU-GLEYAL Octave Axel - FEL Maryline – JACQUET Nelly - LACOSTE Stéphane - LECLERCQ Guy - MERLE Cédric - TREMOLIERES Benoit - VIGIER Chantal

Représentés : CIPIERE Maryse par BRUEL Stéphanie, FOURCADE Stéphanie par LACOSTE Stéphane, LHOUMEAU Christelle par VIGIER Chantal

Secrétaire séance : VIGER Chantal

Délibération pour la suppression du poste d'attaché territorial

Monsieur Le Maire explique que suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, il est nécessaire de supprimer le poste au grade d'attaché territorial. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette délibération.

Madame ALASTOR LOUDIERE Marie quitte la séance prise par d'autre obligation mais réintègrera la séance un peu plus tard.

Délibération autorisant la signature de la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie au SIAEP SAINT-CONSTANT/SAINT-ETIENNE

Monsieur Le Maire explique que la mairie de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES met à disposition la secrétaire de Mairie à raison de 2 heures par semaine pour réaliser des tâches administratives du SIAEP. En contrepartie le SIAEP remboursera le salaire et les charges patronales au prorata des heures effectuées à la commune de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES. Pour cela il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition. Le conseil municipal à l'unanimité vote POUR.

Délibération pour la suppression de la cotisation CNAS pour les retraités

Monsieur Le Maire explique que la commune adhère au CNAS (Centre National d'Actions sociales) pour les agents actifs de la mairie mais aussi pour les retraités. Il est proposé de supprimer l'adhésion pour les retraités. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Décisions modificatives

Il est nécessaire sur le budget de la commune de prendre les décisions modificatives suivantes :

- Pour les amortissements : Virement de crédits comme suit :

Article 6811 : - 3120 €

Article 60612 : + 3 120 €

- Pour l'opération Accessibilité Bâtiment communaux opération 56 :

Article 2313 opération 56 : + 500 €

Article 2315 opération 34 : - 500 €

- Pour l'opération Voiries opération 34 :

Article 2315 : - 73 489,44 €

Article 2151 : + 73 489,44 €

- Pour la réintégration de travaux des années précédentes :

Article 2111 (041) Dépenses Invest. : + 1335,06 €

Article 2315 (041) Recettes Invest. : + 1 335,06 €

Article 2031 (041) Dépenses Invest. : + 11 926,81 €

Article 21531 (041) Recette Invest. : + 11 926,81 €

- Pour les subventions aux associations :

Article 6574 : - 655 €

Article 60612 : + 655 €

Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Délibération pour le versement des subventions 2022 aux associations

Le conseil municipal à l'unanimité vote le versement des subventions 2022 aux associations comme suit :

Associations	Montant
ACCA SAINT-CONSTANT-FOURNOULES	150 €
ADMR	365 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	600 €

58

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES -- Voyage	1 900 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES -- Piscine	600 €
ASED	365 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	100 €
SUD CANTAL FOOT	1 000 €
FAL	80 €
COMITE FNACA DU CANTON DE MAURS	50 €
PROTECTION CIVILE DU CANTAL	100 €
ASSOCIATION DES RESTOS DU CŒURS	100 €
SECOURS CATHOLIQUE	100 €
TENNIS CLUB MAURSOIS	100 €
HARAS DE GERBAL	100 €
VIALIGURE	100 €
VIVRE EN CHATAIGNERAIE	100 €
TOTAL	5 910 €

Délibération pour les modalités de publication des actes

Monsieur Le Maire explique que depuis le 1^{er} Juillet 2022, la publication des actes doit obligatoirement se faire par voie électronique. Mais la réforme prévoit pour les communes de moins de 3 500 habitants sur délibération de pouvoir continuer à publier les actes par voie d'affichage. Le conseil municipal à l'unanimité vote POUR.

Délibération pour le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023

Monsieur Le Maire explique qu'au 1^{er} Janvier 2024 la nomenclature comptable M14 sera remplacée par la M57. Il est proposé par la DGFIP d'anticiper ce changement au 1^{er} Janvier 2023 sur volontariat des collectivités. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour le passage à la M57 au 1^{er} Janvier 2023.

Délibération pour le changement de logiciel mairie

Monsieur le Maire explique qu'actuellement la commune utilise les logiciel JVS Mairistem pour un coût annuel de maintenance de 6 006 € TTC. Suite à des devis, Il est proposé de faire l'acquisition des logiciels AGEDI pour un montant de 2 460 € la première année puis de 1 064 € de maintenance annuelle pour les années suivantes. Le conseil Municipal à l'unanimité vote Pour le changement des logiciels et d'adhérer au Syndicat Intercommunal AGEDI.

Madame ALASTOR LOUDIERE Marie réintègre la séance.

Délibération tarifs

Le conseil municipal à l'unanimité vote les tarifs suivants :

- Locations :

SALLE DU LIEN SOCIAL	TARIFS
Habitant de la commune	150 €
Habitant hors commune	200 €
Associations de la commune	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €
SONO	50 €
Forfait Ménage	150 €
SALLE DES FETES SAINT-CONSTANT	
Habitant de la commune	80 €
Habitant hors commune	150 €
Associations de la commune	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €
SALLE DES FETES DE FOURNOULES	
Habitant de la commune	120 € sans vaisselle et cuisine
	180 € avec vaisselle et cuisine
Habitant hors commune	150 € sans vaisselle et cuisine
	210 € avec vaisselle et cuisine
Associations de la commune	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €
Association de la commune avec utilisation régulière	100 € par an sur une base de 1h/semaine
	200 € par an sur une base de 2h/semaine...

BS

Association hors commune avec utilisation régulière	200 € par an sur une base de 1h/semaine 400 € par an sur une base de 2h/semaine...
CHAPITEAU	200 €
TABLE + 2 BANCS	8 €
EMPLOYES COMMUNAUX	1 gratuité par an
CAUTION SALLE	1 000 €
CAUTION SONO	1 000 €

Energie : A tous ces tarifs sera ajouté la consommation électrique : 0,40 €/kWh

Vaisselle : Lors de casse ou perte de vaisselle, il sera facturé comme suit :

- 4 € : assiettes, carafes, ustensiles de cuisine...
- 2 € : grande cuillère, fourchette, couteau, petite cuillère, verre

- **Appartement de FOURNOULES :**

Monsieur Le Maire explique que les travaux de l'appartement de Fournoulès sont bientôt terminés. Il est proposé de le mettre à la location pour un loyer mensuel de 450 €. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour et autorise que le paiement du loyer par prélèvement automatique et de percevoir les allocations CAF ou MSA directement.

Délibération tarifs bornes camping-car avec la création d'une régie

Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour les tarifs suivants :

- Borne électrique :
 - o 5 € les 24 heures
 - o 3 € les 12 heures
- Borne eau + électricité :
 - o 3 € le jeton pour 100L d'eau et 1 heure d'électricité

Afin de pouvoir encaisser ces prestations, le conseil municipal à l'unanimité vote Pour la création d'une régie de recette.

Ecole : Mise en place du prélèvement automatique

Monsieur Le Maire explique qu'il est possible mettre en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures de CANTINE et de GARDERIE. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

Matériel communal : acquisition d'un nouveau tracteur

Monsieur Le Maire explique que le tracteur John Deer. étant en panne et ayant 19 ans, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau tracteur. Pour cela, il faut lancer un marché public à procédure adaptée.

Bâtiments communaux : travaux salle du Belguiral

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de changer les menuiseries de la salle du Belguiral. Il est proposé de retenir le devis de MSL Bâtiment pour un montant de 3 791,47 € HT. Le conseil municipal à l'unanimité vote Pour.

La séance est levée à 23h40.

